



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

## Délibération de l'Assemblée Plénière

### DAP N° 19.02.06

#### **OBJET : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Enquête TER - Exercices 2012 et suivants**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **25 avril 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

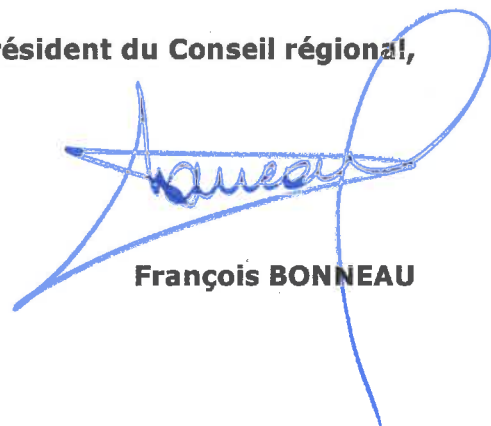
Vu le code des juridictions financières

Vu le courrier de notification de Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes en date du 29 mars 2019, des observations définitives de sa juridiction sur l'enquête TER menée sur les exercices 2012 et suivants.

## **DECIDE**

- De donner acte au Président du Conseil Régional de la transmission des observations définitives de la Chambre régionale des Comptes relatives à l'enquête TER menée sur les exercices 2012 et suivants.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

### **SIGNE ET AFFICHE LE : 26 avril 2019**

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.